

LA SALLE BLANCHE [le laboratoire de l'acteur-chercheur]

LA FORMATION DE L'ACTEUR PAR LA RECHERCHE ET LA CREATION

Direction générale : Elisabeth Bouchaud

Direction pédagogique et artistique : Florient Azoulay et Xavier Gallais

Administration générale : Elodie Delelée (contact : administration@lasalleblanchetheatre.com)

REGLEMENT INTERIEUR

Toute l'équipe administrative et pédagogique de LA SALLE BLANCHE vous souhaite la bienvenue. Ce document est le règlement intérieur de l'établissement : il vous permet de prendre connaissance du bon fonctionnement interne et fixe l'ensemble des règles, droits et obligations que chacun devra signer et prendre en compte au quotidien.

- PEDAGOGIE DE LA SALLE BLANCHE

La Salle Blanche est un espace dédié à tous ceux qui aspirent à devenir comédiens comme à tous ceux qui veulent approfondir leur formation. Dirigée par deux créateurs et pédagogues, La Salle Blanche se veut une nouvelle proposition dans le monde de la formation théâtrale.

Réunir les sensibilités et les intelligences au service d'une création

Chaque année, un groupe de 20 actrices et acteurs maximum entreprendra collectivement de créer une œuvre théâtrale. Placé sous la direction artistique de professionnels, ce travail engagera les acteurs dans un processus constant d'apprentissage, de remise en question, d'expérimentation. Le travail du jeu d'acteur repose bien entendu sur une technique. Mais celle-ci ne doit pas être coupée de l'acte créateur. Elle doit porter la création, lui donner une lisibilité. Et pourtant, la technique ne vaut que parce qu'elle est oubliée au moment de la création.

C'est dans ce sens que l'apprentissage technique, diction, travail vocal, corps, sera un des aspects fondamentaux. Le jeu de l'acteur doit également être nourri aux travers des différentes disciplines artistiques ou scientifiques qui pourraient préciser le travail créatif. L'attention portée à la langue comme à la dramaturgie. La nécessité de se construire une culture générale constitue un des piliers du projet de La Salle Blanche.

La culture n'entrave en rien la créativité du jeu de l'acteur. Au contraire, l'instinct s'affermir. Tout au long de l'année, l'acteur sera donc amené à rencontrer des scientifiques, des philosophes et des artistes de renom qui viendront enrichir et préciser le travail en cours.

L'acteur et l'humanité, l'humanité de l'acteur

Souvent les formations nous renvoient à nous-mêmes. Cela ne reflète pas la réalité du métier au quotidien. Quand on a choisi d'être acteur on dépend du monde. Et pourtant l'acteur qui entend créer ne doit pas être comme une barque sur l'océan, balloté par les caprices des flots : il doit fermement décider de son parcours, comme de ses abandons. Comment alors tracer son propre chemin, imposer au monde la cohérence de ses choix ?

La matière de l'acteur c'est lui-même. C'est pour cela qu'apprendre à jouer c'est apprendre à vivre, à se sensibiliser. Le théâtre est une entreprise généreuse, il faut avoir le goût et la curiosité de l'autre.

Ce n'est pas qu'une entreprise généreuse, c'est une entreprise dangereuse. Il faut autant avoir le goût du risque. Mais l'artiste sera, à la différence d'un quelconque téméraire, celui qui mesurera les risques. Choisir ce que l'on risque n'est-ce pas la plus haute expression de la liberté ?

Dans le cadre d'une création, il faut pouvoir grandir à l'intérieur d'un projet en cours et s'interroger sur la manière dont le projet peut me faire grandir et comment je peux faire grandir le projet. Comment être heureux au sein d'un collectif et comment trouver ma place ? Car un acteur ne joue pas seul, il a pour interlocuteur les auteurs, ses partenaires et les spectateurs. La question du spectateur se pose car si l'acteur est celui qui pense et imagine, il est celui ouvre l'imaginaire et invite à penser le spectateur.

L'acteur du 21ème siècle

Être un acteur au 21ème c'est entreprendre d'interroger sans concession la tradition car elle peut s'avérer bien souvent n'être qu'une longue suite de mauvaises habitudes. Ainsi, il faut se constituer une culture générale et théâtrale solide. Il faut savoir ce qu'on ignore.

Mais l'acteur du 21ème siècle doit avoir la possibilité d'expérimenter tous les outils contemporains. C'est ainsi que la question du son, de l'image vidéo, de la lumière ou de la scénographie sera traitée à travers des ateliers toujours en lien avec la création de l'année.

Car les acteurs que nous voulons former sont ceux qui créeront le théâtre de demain. Il faut donc qu'ils soient en phase avec les dernières possibilités techniques et qu'ils apprennent à connaître les outils contemporains les donner à expérimenter. Les chercheurs de La Salle Blanche seront ceux qui renouvelleront le théâtre.

Un lieu ouvert / un lieu refuge

Une salle blanche est un espace où les chercheurs entreprennent, à l'abri des bruits du monde, de se concentrer sur le travail en cours.

- CONDITIONS d'ADMISSION

L'âge minimum requis est de 18 ans (au 31 décembre 2019). Les admissions se font sur auditions uniquement, le jour du CONCOURS D'ENTREE.

Le jury est composé des deux directeurs pédagogiques et artistiques de LA SALLE BLANCHE, Florient Azoulay et Xavier Gallais, ainsi que de la directrice générale Elisabeth Bouchaud. La direction s'octroie le droit d'inviter des membres extérieurs afin de participer à ce jury d'admission.

- CONCOURS D'ENTREE / INSCRIPTIONS

SESSIONS d'auditions pour intégrer la 1^{ère} promotion :

>SESSION 1 :

Le LUNDI 3 JUIN 2019 et le MERCREDI 5 JUIN 2019,

>SESSION 2 :

Le vendredi 13 SEPTEMBRE 2019 et le samedi 14 SEPTEMBRE 2019

au théâtre de LA REINE BLANCHE, 2 bis passage ruelle, 75018 PARIS.

Vous recevrez votre jour et horaire de convocation par mail.

Vous pouvez renseigner en ligne le DOSSIER ADMINISTRATIF de pré-inscription pour le concours sur le site de la SALLE BLANCHE : <https://lasalleblanchetheatre.com> onglet « CONCOURS D'ENTREE » :

>du 27 mars 2019 au 27 mai 2019 minuit pour la session 1

>du 7 juin 2019 au 8 septembre 2019 minuit pour la session 2.

Vous aurez à vous acquitter des frais de concours d'un montant de 50€, payables en ligne et non remboursables, quelle que soit l'issue du concours d'entrée.

Merci aux candidats de déposer sur le site les documents requis suivants (format pdf) :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photo en noir et blanc

DOSSIER ARTISTIQUE de PRESENTATION du candidat : ce dossier est constitué d'un questionnaire à renseigner sur le site officiel, onglet CONCOURS D'ENTREE et d'un autoportrait (photo), à déposer sur le site officiel, même onglet.

N.B. : Les réponses au questionnaire et l'autoportrait ne sont pas éliminatoires : elles permettent simplement au jury de mieux faire connaissance avec l'artiste en devenir qui se présentera aux auditions.

La liste des candidats retenus pour intégrer la 1^{ère} promotion de la SALLE BLANCHE sera mise en ligne sur le site officiel à la rentrée.

- TARIFS et MODALITES de PAIEMENT

>LES FRAIS D'INSCRIPTION (frais de dossier, carte étudiant...) sont de 350€ pour l'année. Dès l'annonce des résultats d'admission, l'inscription sera validée définitive **après réception du coupon du présent règlement intérieur signé, et accompagné du chèque de règlement des frais d'inscription.**

Pour ce faire, vous pourrez rencontrer la responsable de l'administration du lundi au vendredi entre 9h30 et 13h00 et entre 14h00 et 17h30 (Théâtre de la Reine Blanche, 2 bis passage Ruelle, 75018 Paris) :

> SESSION 1 : entre le 17 juin et le 5 juillet 2019.

> SESSION 2 : entre le 18 septembre et le 27 septembre 2019.

> **LE PRIX DE LA FORMATION** à la Salle Blanche est de **490€/ mois soit 4410€** pour l'année scolaire, qui s'étend du 1er octobre au 30 juin. Le paiement peut s'effectuer en une seule fois ou mensuellement. **Même si le choix de paiement est mensuel, chaque inscription validée est due en intégralité.** En effet, l'engagement de l'élève est obligatoirement annuel.

Chaque élève peut donc régler son année comme suit :

- **intégralité de l'année ou 1^{er} mois en intégralité + dépôt des chèques**

Pour ce faire, vous pourrez rencontrer la responsable de l'administration du lundi au vendredi entre 9h30 et 13h00 et 14h00 et 17h30 (Théâtre de la Reine Blanche, 2 bis passage Ruelle, 75018 Paris) :

> SESSIONS 1 et 2 : entre le 18 septembre et le 27 septembre 2019.

Il conviendra également de transmettre à l'administration les documents suivants :

- **Assurance responsabilité civile**
- **Certificat médical d'aptitude**

Important : l'engagement annuel est une base primordiale pour une première promotion, tant pour la création du groupe que le coût de la création de la représentation publique de fin d'année. C'est pourquoi, tout élève qui déciderait d'arrêter en cours d'année sa participation, ne saurait se soustraire au paiement de la totalité de l'inscription, à savoir **4410€**.

Pour les élèves souhaitant payer mensuellement, la totalité des chèques doit être remise à l'administration au moment de l'inscription. Les chèques seront encaissés aux dates indiquées par l'administration de la Salle Blanche.

Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours. Il est inenvisageable d'obtenir une réduction tarifaire au prorata si l'élève manque quelques jours ou plus durant le mois. Aucune exception ne sera faite.

Le paiement se fait uniquement par chèque à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

Les chèques seront établis à l'ordre de : LA SALLE BLANCHE. Une fois le règlement financier accepté et validé par la signature de l'intéressé (formulaire délivré par l'administration), en cas de non-respect de ce règlement, l'élève chercheur s'exposera à des poursuites judiciaires.

N.B. : Tout élève n'étant pas à jour de son inscription au 30 septembre 2019 se verra refuser l'accès au 1^{er} cours par les professeurs tant que sa situation ne sera pas régularisée.

- AIDE FINANCIERE

LA SALLE BLANCHE souhaite ouvrir sa formation au plus grand nombre. Sur simple présentation de l'avis d'imposition de l'année précédente, la directrice générale et les directeurs pédagogiques et artistiques étudieront la demande de l'élève en difficulté et détermineront, selon la situation personnelle de l'intéressé, s'il lui sera possible d'obtenir un tarif préférentiel. **N.B. : S'agissant d'une demande de financement de votre formation auprès d'un quelconque organisme, votre démarche reste personnelle, en fonction de votre situation.**

- CARTE ETUDIANT DE LA SALLE BLANCHE

Cette carte délivrée à la rentrée permet à l'élève-chercheur d'aller voir **gratuitement** 3 spectacles choisis de la saison en cours et d'accéder au reste de la programmation au tarif préférentiel de 8€ :

- Au Théâtre de la REINE BLANCHE
- Au Théâtre LES DECHARGEURS

- HORAIRES d'ouverture de La Salle Blanche / Horaires de COURS / Fermeture de l'établissement

La rentrée a lieu le 30 septembre (journée d'accueil). L'année scolaire s'étendra du 1er octobre au 30 juin.

L'administration est ouverte de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi et sera fermée durant la période de Noël et une partie de la période estivale.

Les ateliers de recherche avec Florient Azoulay et Xavier Gallais auront lieu **du lundi au vendredi en matinée et/ou après-midi. Il n'y a pas de cours en soirée ou le week-end.** Le planning de cours est susceptible d'être modifié selon les éventuelles indisponibilités directeurs pédagogiques et artistiques.

Les élèves seront informés de ces éventuelles modifications par mail. Le planning des cours leur sera également transmis par mail.

Fermeture de l'établissement et arrêt des cours : durant la période de Noël et une partie de la période estivale, une semaine pendant chaque période de vacances scolaires.

- COURS PROPOSES

Les acteurs-chercheurs bénéficient de 15 à 21h de cours par semaine, soit 60 à 84h de cours par mois :

9h DE COURS D'INTERPRETATION avec Xavier Gallais

6h DE COURS avec Florient Azoulay : analyse dramaturgique, histoire du théâtre, diction (travail sur le vers et la musicalité de la langue), cours de lecture à haute voix...

Et avec les intervenants extérieurs :

TRAVAIL VOCAL (appréhension, développement et enrichissement de la voix),

TRAVAIL CORPOREL (prise de conscience du corps et du mouvement),

HISTOIRE DES IDEES et DES SCIENCES,

ANALYSE FILMIQUE,

SENSIBILISATION à la LUMIERE, au SON et à la VIDEO sur scène,

APPROCHE DE LA SCENOGRAPHIE,

ATELIERS D'ECRITURE,

GESTION DES PROJETS ARTISTIQUES (production, diffusion, intermittence, recherche de subventions...)

- INTERVENANTS EXTERIEURS 2019/2020 (liste consultable sur le site officiel - susceptible d'être modifiée)

Les intervenants extérieurs (master class, ateliers, rencontres etc) interviendront du lundi au vendredi, le matin ou l'après-midi. Certaines conférences ouvertes au public auront lieu le samedi matin. La direction se réserve la possibilité de modifier le planning général mensuel compte tenu des éventuelles modifications d'emploi du temps des personnes invitées.

- CURSUS DE L'ÉLÈVE CHERCHEUR

Le cursus de recherche proposé par LA SALLE BLANCHE s'étale sur **2 années**, les promotions sont constituées de **20 élèves** :

- 1ère année, avec 15h à 21h de cours/semaine + présentation en fin d'année de leur **WORK IN PROGRESS**.
- 2ème année avec 15h à 21h de cours/semaine + présentation finale en fin d'année de leur **CREATION COLLECTIVE** : une série de représentations aura lieu par la suite dans un des théâtres du groupe des SCENES BLANCHES (Théâtre de La Reine Blanche ou Les Déchargeurs).

- PLANNING DES REPETITIONS

En-dehors des ateliers avec leurs directeurs pédagogiques et artistiques et/ou les intervenants extérieur, l'établissement est essentiellement réservé au travail personnel de répétitions des élèves chercheurs. Vous pourrez contacter l'administration de la SALLE BLANCHE afin de réserver les créneaux disponibles dans les salles pour vos répétitions (jours ouvrables seulement, de 9h30 à 13h00 et de 14h à 17h30).

- PARRAINAGE DE L'ÉCOLE et de la 1ère PROMOTION

Un parrain et/ou une marraine de prestige suivra la promotion tout au long de l'année. Une rencontre avec le parrain et/ou la marraine sera organisée durant l'année. Ils seront invités à assister au work in progress et à la création collective à la fin de l'année scolaire.

PARRAIN DE L'ÉCOLE : Yoshi OIDA, comédien, auteur et metteur en scène

MARRAINE DE LA 1ère PROMOTION (2019-2021) : Zita HANROT, comédienne

- LIEU DE LA FORMATION :

Les locaux de LA SALLE BLANCHE sont nichés au cœur du 18^{ème} arrondissement de Paris, à 2mn à pied du Théâtre de La Reine Blanche. La Direction se réserve la possibilité de délocaliser exceptionnellement et ponctuellement les cours au Théâtre de La Reine Blanche et/ou au théâtre Les Déchargeurs, ou dans tout autre lieu dédié.

- ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

-L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur. La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuit à la progression et à la bonne ambiance du cours.

- L'élève s'engage à être assidu au cours. Toute absence, dans la mesure du possible, doit être préalablement annoncée à l'administration par mail ou par téléphone.

-L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations de l'école.

- ABANDON

Est appelé abandon, toute absence de l'élève, non-justifiée, de plus de 3 séances consécutives. A l'issue de ces 3 absences non justifiées, la direction enverra un avertissement. La place de l'élève sera considérée par La SALLE BLANCHE comme vacante si la situation devait se reproduire. Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

- DROIT À L'IMAGE

Afin de promouvoir les actualités de LA SALLE BLANCHE sur son site web, sur les réseaux sociaux ou sur tout autre média (internet, télé, radios, etc...), l'équipe utilisera de nombreux supports visuels : photos et vidéos. L'école s'interdit naturellement l'utilisation de toute photographie ou vidéo pouvant porter préjudice à la dignité d'un élève.

En prenant connaissance du présent document nommé REGLEMENT INTERIEUR et en le signant, chaque élève autorise tacitement et expressément LA SALLE BLANCHE à :

Photographier, filmer et diffuser des extraits photo ou vidéo de ses ateliers ainsi que du spectacle de fin d'année, dans le respect de l'intégrité et de la vie privée, et dont l'objet est le suivant : communication et promotion des activités théâtrales de l'école sur quelque support que soit, et sans limite de durée. (Site web, journal, Internet). Il autorise tacitement et expressément l'école à faire usage des photographies et vidéos qu'elle pourra faire de lui durant son apprentissage (répétitions ou représentations publiques) pour les utilisations précitées. L'élève confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces divers supports de communication doivent en informer impérativement l'administration par mail. **D'autre part, il ne sera pas autorisé aux élèves-chercheurs l'utilisation de quelques images ou vidéos que ce soit sans l'accord express de l'établissement.**

- RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Il vous appartient de respecter Les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie. Il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux de l'école, toute substance, tout matériel ou instrument dangereux, illicite, nuisible à la santé ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

La direction de l'école est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge. La direction est compétente pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension de l'activité en cours. Les faits qui ont conduit au prononcé d'une telle mesure peuvent donner lieu à une procédure disciplinaire voire à des poursuites. **Chaque élève doit cependant veiller à ses effets personnels : en cas de perte ou de vol, LA SALLE BLANCHE décline toute responsabilité.**

- RESPECT DES COURS ET DES LIEUX

QUELQUES REGLES POUR LA VIE INTERNE DE LA SALLE BLANCHE :

- Être toujours en possession de votre carte d'élève.
 - Il est strictement interdit de se balader dans l'immeuble.
 - Il est strictement interdit de stationner dans le hall de l'immeuble.
 - Il est strictement interdit de répéter, même en chuchotant, dans l'enceinte ou la cour de l'immeuble.
 - Il est strictement interdit de déjeuner ou goûter dans la cour (préférez le lieu dédié à cette activité : foyer ou lieu de vie, à l'intérieur du bâtiment ou lieu extérieur à la résidence)
 - Il est strictement interdit de faire pénétrer dans la résidence des personnes étrangères à l'école, à moins d'avoir obtenu une autorisation explicite de la direction auparavant.
- Aucun portable ne sera toléré en mode marche durant la totalité du cours. L'intervenant se réserve, le cas échéant, le droit d'expulser l'élève comédien de son cours de la journée. Ce lieu étant un lieu de formation, il n'est pas autorisé d'apporter dans la salle de cours nourriture et boissons (en dehors de bouteilles d'eau). Pour rappel, il est formellement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur de l'établissement. La salle devra être remise en état après chaque cours.
- L'accès à l'école et aux différents locaux de l'école est strictement réservé aux élèves, aux personnels de l'école ainsi qu'à toute personne dûment autorisée. La présence d'animaux est interdite au sein de l'école. **Merci de veiller à ce qu'aucune personne extérieure ne rentre dans la résidence.**
- Les locaux de l'école ne peuvent accueillir des réunions ou des manifestations, sans avoir obtenu les autorisations de la direction ou de l'administration.
- Il est expressément demandé aux élèves de maintenir les lieux et la cour propre (ne pas jeter de papiers/mégots/détritus)
- Il est interdit de faire stationner vélos, scooters et véhicules dans le passage. Il s'agit également d'une zone de cheminement ou d'évacuation pour les bâtiments voisins. Les voies d'accès des pompiers ou de véhicules de secours doivent être dégagées en permanence.

Un non-respect de ces règles serait passible de renvoi du cours. Toute dégradation volontaire ou malintentionnée des lieux de cours et des parties environnantes aura pour effet un renvoi immédiat.

De manière générale, la résidence dans laquelle se trouve l'école est principalement à caractère d'habitation. Le respect du calme et de la tranquillité de la résidence est donc impératif, et tout manquement sera sanctionné.

